



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/697
S/17517
2 octobre 1985

FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarantième session
Points 33 et 38 de l'ordre du jour
QUESTION DE PALESTINE
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Quarantième année

Lettre datée du 2 octobre 1985, adressée au Secrétaire général
par le représentant permanent du Yémen démocratique auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration diffusée le 1er octobre 1985 par le Ministère des affaires étrangères de la République démocratique populaire du Yémen, au sujet de l'attaque israélienne du siège de l'Organisation de libération de la Palestine, dans la banlieue de Tunis.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 33 et 38 de l'ordre du jour, et au Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire,

Représentant permanent de la République
démocratique populaire du Yémen auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Abdalla AL-ASHTAL

ANNEXE

Déclaration diffusée le 1er octobre 1985 par le Ministère des
affaires étrangères du Yémen démocratique

Un porte-parole officiel du Ministère des affaires étrangères de la République démocratique populaire du Yémen a fait la déclaration suivante :

L'attaque aérienne exécutée par l'ennemi israélien contre le siège de l'Organisation de libération de la Palestine dans la banlieue de Tunis, qui a causé la mort de nombre de combattants ainsi que de femmes et d'enfants palestiniens et tunisiens, constitue une nouvelle violation des instruments et usages internationaux et confirme à nouveau que le régime sioniste poursuit sa politique d'agression et de terrorisme contre le peuple palestinien en particulier, et les peuples arabes en général, et qu'il est résolu à persévérer dans sa politique d'agression contre les Etats arabes.

Les agresseurs sionistes n'auraient pas osé exécuter leurs attaques contre le siège de l'Organisation de libération de la Palestine à Tunis et violer la souveraineté de la République tunisienne soeur s'ils n'avaient pas joui de l'appui et de l'assistance inconditionnels de l'impérialisme des Etats-Unis, qui sont l'allié stratégique de l'entité sioniste et appuient toute attaque dirigée contre les peuples arabes, et dont l'objectif principal est de refuser l'exercice de ses droits légitimes au peuple arabe palestinien.

La République démocratique populaire du Yémen condamne l'agression sioniste et reste convaincue que le peuple arabe palestinien poursuivra sa lutte de libération nationale jusqu'au triomphe de sa cause légitime. Il ne se laissera pas détourner de son objectif par la politique de terrorisme et d'agression menée par l'entité sioniste contre les soulèvements des masses arabes palestiniennes dans les territoires occupés et contre tous les patriotes, qu'ils soient établis ou non dans leur propre pays.

Le Yémen démocratique réaffirme qu'il est indispensable de réunifier l'Organisation de libération de la Palestine autour de sa position patriotique d'opposition à l'impérialisme et au sionisme, et de faire résolument échec à toutes les formes de conspiration, d'agression et de colonisation qui tendent à empêcher le peuple arabe palestinien d'exercer ses droits et de poursuivre sa cause légitime.

Le Yémen démocratique exprime également ses sentiments de solidarité et de fraternité envers la République tunisienne et son peuple, et invite tous les Etats arabes à leur fournir toute assistance pour leur permettre de faire face aux conséquences de l'attaque sioniste dirigée contre leur territoire et empêcher toute agression impérialiste sioniste contre leur souveraineté et leur indépendance nationale.